



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 28 octobre 1996

Conseillers en exercice : 45

Votants : 42

Convocation du Conseil Municipal :
le 16 Octobre 1996

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 29 Octobre 1996

Tarifs location des salles sous les Halles (R.I.A.)

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD,
M. Alain BAUDIN, Mme Nadine PINSON, M. Gilles FRAPPIER,
Mme Françoise GAILLARD, M. Jacques LAMARQUE

Conseillers :

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER,
M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD,
M. Michel GENDREAU, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY,
Mme Geneviève RIZZI, M. Gérard NEBAS, Mme Patricia LUCAS,
Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT,
Mme Christiane FASILLEAU, M. Pierre STEVENET, Mme Janine LUCAS,
M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Hervé LAMPIN,
M. Michel RIVALLIN, Mme Catherine REYSSAT,
Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET

Secrétaire de séance : Guy-Marie GUERET

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Gérard GAUDUCHON donne pouvoir à M. Robert LEON.
Mme Marie-Josèphe SOULISSE donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.
M. Jean-Claude ALAZARD donne pouvoir à M. Claude PAGES.
M. Jean-Robert BEJUGE donne pouvoir à M. Gilles FRAPPIER.
Mme Annie COUTUREAU donne pouvoir à Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD.
M. Patrick ARNAUD donne pouvoir à M. Jean-Michel PASSERAULT.
M. Pierre GUERIT donne pouvoir à M. Pierre STEVENET.
M. Frédéric ROUILLE donne pouvoir à M. Jean PILLET.
Mme Ségolène ROYAL donne pouvoir à Mme Françoise GAILLARD.

Excusés :

Conseillers :

Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Christiane ROUSSELLE,
M. Claude VITELLINI

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- adopter

* le remplacement des tarifs de location des salles situées sous les Halles actuellement en vigueur, par les tarifs suivants :

DESIGNATION	TARIFS EN VIGUEUR A PARTIR DU 05/11/96		
	Journée (10 h)	Demi-Journée (5h)	De 20 h 00 à 2 h 00
A - <u>PETITES SALLES</u>	2.170,00	1.355,00	1.355,00
B - <u>RESTAURANT</u>			
B1 - Salle sans cuisine	4.480,00	2.810,00	2.810,00
B2 - Salle avec cuisine :			
. Salle	5.850,00	4.180,00	4.180,00
. Par couvert	10,70	par service :	minimum 1.070,00 F

Le temps d'immobilisation des espaces, pour la préparation par l'organisateur de la manifestation, est facturé sur la base de 50 % du tarif de location de la salle.

* La participation de la Ville au profit des associations (loi 1901) niortaises qui loueront ces salles. Cette participation est calculée sur les tarifs de location des espaces :

- 40 % en période de chauffage
- 60 % en dehors de ces périodes.

* La gratuité de location aux partenaires financiers membres de l'association qui ont participé au financement de l'investissement sous réserve du remboursement par ceux-ci des frais engendrés par leur manifestation et supportés par la Ville, soit les prestations des sociétés agréées et l'indemnisation de l'association RIA.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour : 42
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0

Le Maire de Niort

Bernard BELLEC